

UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE (FCPE) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2024

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations Fonds Maître.....	17
Autres informations Fonds Nourricier.....	19
Rapport certifié du commissaire aux comptes	23
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « OBLIG OPTIMAL INCOME M»	20
Information périodiques SFDR	70
Rapport annuel certifié du fonds maître « OBLIG OPTIMAL INCOME M".....	78

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2024**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : KPMG Audit, représenté par Séverine Ernest

Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : 990000015319

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION DU FONDS MAITRE OBLIG OPTIMAL INCOME M

Le fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'inflation française représentée par l'IPC (Indice des Prix à la Consommation).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice de référence du FCPE est l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 2,8%.

L'indice €STR (OIS-Ester) est l'acronyme de Euro Short-Term Rate capitalisé (en français « taux en euro à court terme »). C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la Banque centrale européenne. Cet indice résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu.

Pour autant, la gestion du fonds n'étant pas indiciaire, elle pourra s'écarter de l'indicateur de référence et en conséquence la performance du fonds pourra être différente de celle de son indicateur.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un FIA nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître **OBLIG OPTIMAL INCOME M**, présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP OBLIG OPTIMAL INCOME M est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro ou dans d'autres devises que l'euro. L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro et l'exposition au risque de change ne dépasseront pas 30% de l'actif net.

Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du FCP consiste (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances libellés en euros. Le FCP pourra notamment détenir des obligations

subordonnées jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.

Ces titres de créances pourront être émis tant par des émetteurs publics que privés, comme décrit dans le tableau ci-dessous. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.

La sensibilité du FCP au risque de taux sera comprise entre -3 et 5.

<i>Fourchette de sensibilité</i>	<i>Zone géographique des émetteurs</i>	<i>Fourchette d'exposition à la zone géographique</i>
<i>-3 à 5</i>	<i>Émetteurs de l'Espace Économique Européen (EEE) et UK</i>	<i>0-100%</i>
	<i>Émetteurs hors Espace Économique Européen (EEE) et UK</i>	<i>-10-30%</i>
	<i>Dont émetteurs hors Espace Économique Européen (EEE) et hors OCDE</i>	<i>0-10%</i>

* La nationalité d'un émetteur d'un titre dans lequel le FCP est investi est définie au regard du pays de localisation de son siège social, y compris lorsque l'émetteur est une filiale localisée dans un pays différent de celui de sa société mère.

L'analyse extra-financière est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises. Cette analyse est menée au regard du « risque de durabilité » d'un émetteur tel que défini ci-dessous dans le « Profil de risque ». Afin de pouvoir quantifier ce « risque de durabilité », la société de gestion utilise aujourd'hui la notation du risque de durabilité du fournisseur Sustainalytics. De plus, le FCP applique un filtre normatif permettant d'exclure les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon et des énergies fossiles (la politique de Schelcher Prince Gestion est disponible sur son site internet : https://www.schelcher-princegestion.com/gestion/actives/c_58376/fr/recherche-financiere-et-esg). Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues ci-dessus, le FCP relève de l'article 8 SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Néanmoins, l'analyse des aspects ESG et la notation du risque de durabilité, décrits ci-dessus, ne sont pas des approches significativement engageantes au sens de la doctrine AMF 2020-03.

Le portefeuille du FCP pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles en actions induisant une exposition à la volatilité implicite des actions sous-jacentes.

Le FCP pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE DU FCP du maître OBLIG OPTIMAL INCOME M

Sur le profil de risque mentionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, l'échelle de risque a été calculée sur la base de la volatilité hebdomadaire annualisée du fonds sur un historique de 5 ans.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant, si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Au travers du fonds, l'actionnaire s'expose principalement aux risques suivants:

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital investi. Les investisseurs doivent être conscients que le risque de perte en capital ne peut être exclu. Le risque de perte en capital survient notamment lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

➤ **Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires**

La performance du FCP dépend à la fois des titres des sociétés choisies par le gérant et de l'allocation d'actifs faite par ce dernier. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.

➤ **Risque de taux**

Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Le FCP étant exposé jusqu'à 100% de l'actif en produits de taux, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP peut baisser (sensibilité positive) ou augmenter (sensibilité négative). La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre -3 et 5.

➤ **Risque de crédit**

Le portefeuille est investi en obligations publiques et privées et peut être investi en titres dont la notation peut-être inexistante ou inférieure à BBB- (échelle Standard & Poors ou équivalents) et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidités peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés et publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

➤ **Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)**

Ce FCP doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est inexistante ou inférieure à BBB- (échelle Standard & Poors ou équivalents) ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés et publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière ou la société de gestion, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

➤ **Risque de liquidité**

Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. Ce risque peut être plus important pour certaines catégories d'instruments financiers comme généralement les titres émis par des Organismes de titrisation.

➤ **Risque de dérivés de crédit**

L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative. Risque lié à la détention d'obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions

sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

➤ **Risque sur titres subordonnés**

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur : l'OPC qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront « subordonnés » à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur ; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

➤ **Risque sur titres contingents**

Le FCP peut être exposé sur des titres contingents. Les obligations convertibles contingentes sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Selon un certain seuil de solvabilité, appelé "trigger", l'émetteur peut ou doit suspendre le versement de ses coupons et / ou réduire le nominal du titre ou convertir ces obligations en actions. Nonobstant les seuils définis dans les prospectus d'émissions, les autorités de tutelle ont la possibilité d'appliquer de façon préventive ces règles si les circonstances l'exigent selon un seuil subjectif appelé "point de non-viabilité". Ces titres exposent les détenteurs à une perte totale ou partielle de leurs investissements à la suite de leur conversion en actions à un prix prédéterminé ou à l'application d'une décote prévue contractuellement dans les termes du prospectus d'émission, ou appliquée de façon arbitraire par une autorité de tutelle. Ces titres exposent également leurs détenteurs à des fluctuations potentiellement importantes de cours en cas de situation d'insuffisance de fonds propres ou de difficultés de l'émetteur. L'exposition au risque sur titres contingents est limitée à 10% de l'actif net.

➤ **Risque actions**

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative du FCP peut baisser. L'exposition au risque action est limitée à 10% de l'actif net.

➤ **Risque de contrepartie**

Le FCP peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le FCP peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations. Une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de change**

Le FCP peut être directement exposé au risque de change sur la part de son actif investi en titres libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change peut représenter jusqu'à 30% de l'actif net.

➤ **Risque lié à l'investissement sur les pays émergents**

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'OPCVM pouvant être exposé de manière accessoire jusqu'à 10% de son actif net, la valeur liquidative pourra baisser en cas de dégradation de la situation financière et/ou politique d'un pays émergent.

➤ **Risque en matière de durabilité**

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Classification de l'OPC au sens du règlement européen (EU) No 2019/2088 (règlement SFDR) : l'OPC est un produit faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales. Il s'agit ainsi d'un produit dit « Article 8 » au sens du règlement SFDR. Il est précisé que l'indice désigné comme indice de référence de l'OPC est non adapté aux caractéristiques E ou S promues par le produit SFDR. Le risque en matière de durabilité est mesuré par émetteur et/ou OPC concerné en se basant sur un ensemble de critères sur les piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pouvant avoir des impacts sur sa valorisation en raison des niveaux de risques financiers qu'ils matérialisent (notamment les risques physiques et de transition liés au changement climatique et de manière progressive, les risques liés à la biodiversité). Ces critères couvrent des facteurs exogènes.

Le niveau de risque de durabilité du FCP est mis à disposition des gérants afin qu'ils puissent tenir compte de l'incidence de leurs investissements sur la variation du niveau de risque en matière de durabilité de leur portefeuille.

Le niveau des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement de cet OPC a été évalué comme :

Négligeable	Faible	Modéré	Moyen	Elevé	Non déterminé
	X				

a) Description du FCP conformément à la réglementation SFDR :

Le FCP intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance auxquels ils font face (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés). L'indice de référence retenu n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales poursuivies par le FCP.

b) Description du FCP conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,*
- Adaptation aux changements climatiques,*
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,*
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),*
- Prévention et contrôle de la pollution*
- Protection des écosystèmes sains.*

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à

jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du FCP, les actifs alignés à la taxonomie européenne. Ce FCP prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la Taxonomie européenne minimal de 0%

C) Disclaimer

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" (DNSH, « Do No Significant Harm ») s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Composition de l'OPCVM Maître " OBLIG OPTIMAL INCOME M "

- Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra détenir des actions, sans contrainte de capitalisation ou de secteur géographique, dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange pour une période transitoire.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le fonds sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations, y compris en obligations subordonnées jusqu'à 100% de l'actif net, et en titres de créances négociables, principalement libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés. Il pourra également investir dans la limite de 30% en titres libellés dans une autre devise que l'euro.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état) et jusqu'à 10% d'obligations contingentes convertibles (ou Coco's). Elles seront acquises par achats fermes, prises en pension ou emprunts de titres. L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.

Les émetteurs ou les titres peuvent être notés ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » sont donc inclus dans le périmètre d'investissement.

Les actifs notés (titres ou à défaut émetteurs) en dessous de BBB - (échelle Standard & Poors ou autres agences de notation reconnues, ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion), appartenant à la catégorie dite spéculative, pourront représenter jusqu'à 30 % de l'actif net. En cas de notations divergentes, la médiane sera prise en considération.

Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit.

En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée en tenant compte des notations des agences officielles et de la note interne de la société de gestion. Dans ce cas précis, la note interne de la société de gestion a le même poids que celle des agences de notation.

Sur décision de la société de gestion, la notation interne de la société de gestion peut toutefois se substituer à la note médiane. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences reconnues et reposent aussi sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché de la société de gestion.

Le fonds dans la limite de 10% de son actif pourra également comprendre des Euro Commercial Paper. Enfin, le fonds pourra investir de manière accessoire dans des titres émis par des Organismes de titrisation respectant les critères d'éligibilité des titres financiers définis par le Code Monétaire et Financiers.

- *Détention de parts et actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger*
Dans une optique de diversification de la gestion de ses liquidités et de diversification de ses placements, le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA dans les conditions suivantes :

- *OPCVM européens dont français (dans la limite de 10% de son actif net) investissant moins de 10% en autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger*
- *FIA européens dont français et Fonds d'investissement de droit étranger (dans la limite de 10% de son actif net) respectant les 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier.*

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles du fonds ou une entreprise qui lui est liée.

L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.

➤ *Description des dérivés utilisés pour atteindre l'objectif de gestion*
Pour atteindre l'objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le gérant interviendra de manière discrétionnaire sur les risques de taux, d'action et de crédit, à titre d'exposition et de couverture, dans le but d'atteindre l'objectif de gestion.

L'engagement issu des dérivés et des titres intégrant des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à prendre des positions sur les marchés des taux, action, et indices.

Nature des marchés d'intervention

- réglementés*
- organisés*
- de gré à gré*

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- actions*
- taux*
- change*
- crédit*
- autres risques : volatilité inhérente aux investissements en obligations convertibles*

Nature des interventions, (l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion)

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature (à préciser)

Nature des instruments utilisés

- futures
- options
- swaps
- change à terme
- dérivés de crédit (Credit Default swaps)
- autre nature (à préciser)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture ou exposition du risque de taux, de crédit et de change
- couverture ou exposition action
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, via des obligations convertibles synthétiques par exemple
- augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier
- autre stratégie (à préciser) : Arbitrage

Les niveaux d'exposition à ces risques, utilisation des dérivés incluse, ne dépasseront pas les niveaux d'exposition cités au paragraphe « Profil de risque ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le fonds pourra avoir recours à des instruments intégrant des dérivés. Les titres intégrant des dérivés peuvent être utilisés afin notamment de reconstituer de façon synthétique des obligations convertibles, instruments dans lesquels l'actif du fonds est investi majoritairement.

De tels titres, s'ils sont indexés à une action ou à un sous-jacent, seront sélectionnés discrétionnairement par le gérant quand ce dernier estimera :

- qu'il n'était pas pertinent, eu égard aux critères de sélection des obligations convertibles mis en place, de retenir celles-ci, ou
- que le sous-jacent envisagé, bien que n'entrant pas directement dans le domaine d'application des obligations convertibles, pourra venir compléter et diversifier la gamme d'investissements existante.

L'engagement issu des dérivés et des titres intégrant des dérivés est limité à 100% de l'actif net et n'a pas pour effet de surexposer le fonds au-delà des limites réglementaires.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- taux
- change
- crédit
- autre risque : volatilité inhérente aux investissements en obligations convertibles

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture*
- exposition*
- arbitrage*
- autre nature*

Nature des instruments utilisés

- EMTN*
- BMTN*
- Obligations convertibles*
- Warrants*
- Bons de souscription*
- Obligations Convertibles Contingentes (Coco's)*
- Titres Callables et Puttables*

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture ou exposition du risque de taux et de change*
- Couverture ou exposition action*
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques*
- Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier*

Dépôts, liquidités et emprunts d'espèces

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours à des dépôts et à des emprunts, notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et tirer parti d'opportunités de marché.

➤ ***Les dépôts***

Le fonds se réserve la possibilité d'utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit. La durée des dépôts ne peut pas être supérieure à un an.

➤ ***Les emprunts d'espèces***

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces, toutefois, il pourra réaliser des opérations d'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

➤ ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***

• ***Description générale des opérations***

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions et de cession temporaires de titres.

Nature des opérations utilisées

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier*
- prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier*
- Autre nature*

Nature des interventions utilisées, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- gestion de la trésorerie*
- contribution éventuelle à l'effet de levier du fonds*

• *niveau d'utilisation envisagé et autorisé : utilisation extensive pour le placement de la trésorerie du portefeuille. Le portefeuille pourra prêter jusqu'à 100% de ses titres, en revanche il ne pourra en emprunter que 10%.*

- *effets de levier éventuels : les engagements du portefeuille (dérivés, dérivés intégrés, acquisition et cession temporaire de titres) sont limités à 100% de l'actif.*

- *Rémunération : Les informations figurent au paragraphe frais et commissions.*

Contrats constituant des garanties financières

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.

- *Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;*
- *Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum de AA-.*

Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Toutes les garanties autres que les espèces ne peuvent pas être réinvesties dans le cadre de la gestion financière.

Les garanties financières sont entièrement et exclusivement conservées par le dépositaire du fonds

CHANGEMENTS INTERVENUS

Néant

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2024 : 12, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2024 : 1 506 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1312 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 194 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1243 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 263 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « OBLIG OPTIMAL INCOME M », les actifs ont été investis en permanence à 90% minimum en parts de ce fonds et à titre accessoire, en liquidités. Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,30 % TTC maximum	FCPE
2	Frais de gestion indirects maximum	Actif net	0,205% TTC maximum*	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	FCPE
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	FCPE

* Ce taux peut être augmenté par les commissions de surperformance prélevées sur le fonds maître.

Frais du fonds maître

<i>Frais facturés à l'OPCVM</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux / Barème</i>
<i>Frais de gestion financière</i>	<i>Actif net</i>	<i>0,20% TTC* Taux maximum</i>
<i>Frais de fonctionnement et autres services**</i>	<i>Actif net</i>	<i>0,005% TTC Taux maximum*</i>
<i>Frais indirects maximum</i>	<i>Actif net</i>	<i>Non significatif***</i>
<i>Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif Net</i>	<i>20 % TTC l'an de la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence €STR (OIS-Ester) capitalisé + 3%</i>

* la société de gestion n'a pas opté pour la TVA

** les frais de fonctionnement et autres services : Commissariat aux comptes, Dépositaire, Teneurs de compte, Délégation de gestion administrative et comptable, Frais juridiques propres à l'OPC et Redevance AMF. Les frais

de fonctionnement et autres services sont détaillés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05 paragraphe 3.9

**** Fonds investissant moins de 20% dans des parts et/ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.*

Le FCP sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen (par exemple, sur le site Internet de la société de gestion de portefeuille, dans la rubrique relative à l'OPCVM concerné). Cette information devra être publiée en préalable à sa prise d'effet.

Commission de surperformance

Schelcher Prince Gestion a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

La société de gestion a mis en place un mécanisme de compensation de la sous-performance constatée au cours de la période de référence afin de la rattraper avant que la commission de surperformance ne devienne exigible.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Frais de fonctionnement et de gestion	1,95%
dont:	
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	1,30%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,65%
Ce coût se détermine à partir:	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,00%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%
Ces autres frais se composent en:	
- commissions de surperformance	-
- frais de transaction	-
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1,95%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Autres informations Fonds Maître

« OBLIG OPTIMAL INCOME M »

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres.

A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global Méthodologie de calcul du risque global : méthode de la Var absolue. La Var du fonds est limitée par la société de gestion et ne peut excéder 20% de l'actif net du fonds, avec un intervalle de confiance à 99% et une période d'observation qui n'excède pas 20 jours ouvrés.

L'effet de levier indicatif (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés) ne dépassera pas 500% de l'actif du fonds. Cependant, ce niveau pourrait être plus élevé dans des circonstances exceptionnelles de marché.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Seules les parts D donnent droit à distribution du résultat net affecté à cette nature de parts, les autres parts émises par l'OPC sont des parts de capitalisation du résultat net.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

EFFET DE LEVIER

Le FCP a la possibilité de s'exposer sur les marchés financiers au moyen de positions prises hors-bilan dans la limite d'une fois l'actif.

A la clôture de l'exercice au 29/09/2024, le niveau d'effet levier net était de 6.3%.

Autres informations Fonds Nourricier

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun droit de vote n'est exercé par le FCPE.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune sélection de contrepartie n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.

LE RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCPE est calculé selon la méthode de l'engagement et ne peut excéder une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun critère ESG n'est appliqué dans la stratégie d'investissement du FCPE.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le résultat distribuable du FCPE est capitalisé.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le FCPE étant un OPC nourricier, son actif est constitué de parts ou actions de son OPC maître et de liquidités à titre accessoire.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

EFFET DE LEVIER

Le FCP a la possibilité de s'exposer sur les marchés financiers au moyen de positions prises hors-bilan dans la limite d'une fois l'actif.

A la clôture de l'exercice au 29/09/2024, le niveau d'effet levier net était de 6.3%.

LE POURCENTAGE D'ACTIFS DU FIA QUI FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL DU FAIT DE LEUR NATURE NON LIQUIDE

Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun actif détenu par le FCPE ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de son caractère non liquide.

TOUTE NOUVELLE DISPOSITION PRISE POUR GÉRER LA LIQUIDITÉ DU FIA

Compte tenu de la nature spécifique du FCPE, il n'a pas été pris de mesure pour gérer la liquidité du FIA.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF OBLIG. OPTIMAL INCOME »

LE RAPPORT DE GESTION de la société SCHELCHER Prince Gestion. **OCTOBRE 2023 - SEPTEMBRE 2024**

Politique de gestion sur l'exercice 2023/2024

Le fonds a réalisé une belle performance dans un environnement de taux volatil. Il s'est appuyé sur de multiples stratégies :

- 1. le portage en augmentant sa sensibilité taux pendant le 1er semestre sur les Taux US comme européens.*
- 2. des arbitrages de pentes de taux basés sur la pentification des courbes*
- 3. des stratégies décorrélatantes de gestion du risque*

Performances 2024 du fonds maître

ISIN	Part	VI du 29/09/2023	VI du 30/09/2024	Actif Part	Performance FCP 2023/2024	Performance Bench 2023/2024
FR0012890317	M	884.55	966.18	299028821.29	+9.23%	+6.99% *

* Benchmark = Ester +3% /an

Perspectives 2024/2025

L'environnement de marché volatil devrait perdurer dans un contexte de primes de risque crédit relativement faible. Les stratégies de pentification notamment en Europe sont une des stratégies sur laquelle nous sommes confiants. Au vu des incertitudes géopolitiques, le fonds restera flexible et s'adaptera aux conditions de marché afin de réaliser l'objectif de gestion.

Article 8 (SFDR)

Cette section décrit le positionnement du FCP au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

Le FCP intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec la prise en compte de critères ESG dans la sélection des actifs financiers.

L'univers investissable est alors constitué des émetteurs ayant un score ESG satisfaisant tout en excluant :

- les sociétés impliquées dans les armes controversées (bombes à sous-munition, mines antipersonnel) ;
- les sociétés impliquées dans de graves violations des normes internationales et qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les sociétés les plus impliquées dans l'extraction ou la génération de charbon (exposées à plus de 10% de leur chiffre d'affaires ou mix énergétique) ;
- les sociétés les plus impliquées dans les énergies fossiles non conventionnelles (exposées à plus de 30% de leur production) ;

- les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (violation des droits de l'Homme, travail des enfants, paradis fiscaux, etc).

L'indice désigné comme indice de référence du FCP est non adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit.

a) Description du FCP conformément à la réglementation SFDR :

i. Le FCP intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance auxquels ils font face (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés).

ii. L'indice de référence retenu n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales poursuivies par le FCP.

b) Description du FCP conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du FCP, les actifs alignés à la taxonomie européenne. Ce FCP investira 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxonomie

Européenne en matière d'atténuation du changement climatique et/ou de l'adaptation au changement climatique.

C) Disclaimer

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2024, le fonds a réalisé une performance de 8,09% sur 12 mois contre 6,94% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024
Fonds Commun de Placement d'Entreprise
UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME
32, avenue d'Iéna - 75116 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME

32, avenue d'Iéna - 75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Christophe Coquelin
Associé

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	66 010 644,00
OPCVM	66 010 644,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	66 010 644,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	212 918,44
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	212 918,44
Total de l'actif I+II	66 223 562,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	61 195 863,60
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	4 947 830,13
Capitaux propres I	66 143 693,73
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	66 143 693,73
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	79 868,71
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	79 868,71
Total Passifs : I+II+III+IV	66 223 562,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	2 269,79
Sous-total produits sur opérations financières	2 269,79
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-59,36
Sous-total charges sur opérations financières	-59,36
Total revenus financiers nets (A)	2 210,43
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	0,00
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-856 292,56
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-856 292,56
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-854 082,13
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	23 493,87
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-830 588,26
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-595 190,66
Frais de transactions externes et frais de cession	-600,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-595 790,66
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	21 289,51
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-574 501,15

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 545 714,69
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	6 545 714,69
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-192 795,15
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	6 352 919,54
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	4 947 830,13

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds nourricier est d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance supérieure à l'€STR + 2,8% nette des frais de gestion réels.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net en EUR	104 977 247,00	96 086 248,92	68 583 158,45	65 484 560,13	66 143 693,73
Nombre de titres	68 038,7060	62 792,0056	53 653,3256	50 954,6660	47 617,5567
Valeur liquidative unitaire	1 542,904	1 530,230	1 278,264	1 285,153	1 389,061
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,58	3,28	-20,29	-16,18	-12,06
Capitalisation unitaire sur revenu	-24,11	-24,00	-21,71	-17,32	-17,44

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

COURS-INDETERMINE

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009015312 - UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME : Taux de frais maximum de 1,55% TTC

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1060 euros HT , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	65 484 560,13
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	10 113 164,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 549 873,19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-854 082,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-595 790,66
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 545 714,69
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	66 143 693,73

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	7 553,3555	10 113 164,89
Parts rachetées durant l'exercice	-10 890,4648	-14 549 873,19
Solde net des souscriptions/rachats	-3 337,1093	-4 436 708,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	47 617,5567	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME QS0009015312	Capitalisation	Capitalisation	EUR	66 143 693,73	47 617,5567	1 389,061

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	212,92	0,00	0,00	0,00	212,92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	212,92

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	212,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	212,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0012890317	OBLIG OPTIMAL INCOME M	SCHELCHER PRINCE GESTION	Fonds / Diversifiés	France	EUR	66 010 644,00
Total						66 010 644,00

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	79 868,71
Total des dettes		79 868,71
Total des créances et des dettes		-79 868,71

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	856 292,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-830 588,26
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-830 588,26
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-830 588,26

Part UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-830 588,26
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-830 588,26
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-830 588,26
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-830 588,26
Total	-830 588,26
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-574 501,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-574 501,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-574 501,15

Part UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-574 501,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-574 501,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-574 501,15
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-574 501,15
Total	-574 501,15
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			66 010 644,00	99,80
OPCVM			66 010 644,00	99,80
Gestion collective			66 010 644,00	99,80
OBLIG OPTIMAL INCOME M	EUR	68 334	66 010 644,00	99,80
Total			66 010 644,00	99,80

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	66 010 644,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	212 918,44
Autres passifs (-)	-79 868,71
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	66 143 693,73

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME	EUR	47 617,5567	1 389,061

UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	65 595 653,28	68 557 655,08
OPC MAÎTRE	65 595 653,28	68 557 655,08
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	117 843,83
Liquidités	0,00	117 843,83
TOTAL DE L'ACTIF	65 595 653,28	68 675 498,91

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	67 191 839,54	70 837 007,08
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-824 664,55	-1 088 638,60
Résultat de l'exercice (a,b)	-882 614,86	-1 165 210,03
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	65 484 560,13	68 583 158,45
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	73 058,50	92 340,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	73 058,50	92 340,46
COMPTES FINANCIERS	38 034,65	0,00
Concours bancaires courants	38 034,65	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	65 595 653,28	68 675 498,91

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 636,19	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 636,19	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	179,52	1 396,92
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	179,52	1 396,92
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 456,67	-1 396,92
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	900 388,81	1 276 496,33
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-898 932,14	-1 277 893,25
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	16 317,28	112 683,22
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-882 614,86	-1 165 210,03

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009015312 - UFF EPARGNE OBLIGATIONS 3-5 : Taux de frais maximum de 1,55% TTC jusqu'au 12/12/2022 puis de 1,30 % TTC à partir du 13/12/2022 suite au changement de société de gestion ;

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1060 euros HT , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF EPARGNE OBLIGATIONS 3-5	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	68 583 158,45	96 086 248,92
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	10 151 931,66	10 212 529,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-13 627 172,89	-22 828 974,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	11 855,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-842 563,64	-1 157 926,03
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-552,00	-588,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 118 690,69	-12 462 094,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-8 919 415,91</i>	<i>-11 038 106,60</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>11 038 106,60</i>	<i>-1 423 987,55</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-898 932,14	-1 277 893,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	65 484 560,13	68 583 158,45

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	29/09/2023	30/09/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	10 151 950,47	10 212 529,90
Versements de la réserve spéciale de participation	778 360,77	738 603,82
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	1 426 436,75	1 227 788,52
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	1 853 778,69	2 156 597,79
Abondements de l'entreprise	4 364 954,51	4 903 074,50
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 728 419,75	1 186 465,27
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	13 627 170,06	22 828 974,13
Rachats	10 650 826,13	13 464 487,98
Transferts à destination d'un autre OPC	2 976 343,93	9 364 486,15

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	73 058,50
TOTAL DES DETTES		73 058,50
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-73 058,50

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	7 855,1304	10 151 931,66
Parts rachetées durant l'exercice	-10 553,7900	-13 627 172,89
Solde net des souscriptions/rachats	-2 698,6596	-3 475 241,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 954,6660	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	900 388,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-882 614,86	-1 165 210,03
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-882 614,86	-1 165 210,03

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-882 614,86	-1 165 210,03
Total	-882 614,86	-1 165 210,03

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-824 664,55	-1 088 638,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-824 664,55	-1 088 638,60

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-824 664,55	-1 088 638,60
Total	-824 664,55	-1 088 638,60

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	113 974 376,40	104 977 247,00	96 086 248,92	68 583 158,45	65 484 560,13
Nombre de titres	70 369,0600	68 038,7060	62 792,0056	53 653,3256	50 954,6660
Valeur liquidative unitaire	1 619,666	1 542,904	1 530,230	1 278,264	1 285,153
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,28	-0,58	3,28	-20,29	-16,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-25,08	-24,11	-24,00	-21,71	-17,32

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OBLIG OPTIMAL INCOME M	EUR	74 358	65 595 653,28	100,17
TOTAL FRANCE			65 595 653,28	100,17
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			65 595 653,28	100,17
TOTAL Organismes de placement collectif			65 595 653,28	100,17
Dettes			-73 058,50	-0,11
Comptes financiers			-38 034,65	-0,06
Actif net			65 484 560,13	100,00

Parts UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME	EUR	50 954,6660	1 285,153
---	------------	--------------------	------------------

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF Epargne Oblig Optimal Income
Identifiant d'entité juridique : 990000015319

Caractéristiques environnementales et/ou sociales identiques à celles du Fonds Maître OGLI OPTIMAL INCOME

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 21.5 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de **durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels...).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La performance des indicateurs de durabilité est la suivante :

Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 69.8 tCO2eq/M€. 0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Informations non disponibles pour l'exercice précédent

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux. Il a réalisé des investissements durables pour 21.5 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1,5°C" par l'initiative Science Based Targets.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le fonds, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte par la politique d'investissement mise en œuvre pour la sélection des titres détenus à l'actif du fonds. Cette méthodologie permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les facteurs de durabilité, à savoir :

- Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux droits de l'Homme (PAI n°10).

- Exclusion des sociétés qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires dans les énergies fossiles non conventionnelles et/ou de l'industrie charbonnière entendue dans son sens large (PAI n°4). Les seuils d'exclusion sont présentés par les politiques d'exclusions sectorielles publiées par le Crédit Mutuel Arkéa.

- Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, la commercialisation et/ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes dites controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armements bactériologiques ou chimiques, munitions à uranium appauvri ou au phosphore blanc).



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3).

Les autres PAI sont pris en considération de façon indirecte par la méthodologie de notation extra financière propre à Arkéa Asset Management, à savoir :

- La part d'énergies non-renouvelable consommée et produite (PAI n°5)
- L'intensité des consommations énergétiques (PAI n°6)
- Impact des activités développées sur la biodiversité (PAI n°7)
- Impact des rejets dans l'eau (PAI n°8)
- Impact des gestions de déchets (PAI n°9)
- Mécanisme de conformité au Pacte mondial des Nations Unies et aux guidelines de l'OCDE
- Prise en considération des écarts de rémunérations hommes / femmes (PAI n°12)
- Prise en compte de la mixité au sein des organes de direction (PAI n°13)

Cette approche, dans son ensemble, traite de façon directe ou indirecte tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE est appliquée. Afin d'identifier ces entreprises, la société de gestion s'appuie sur un outil fourni par Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui contreviennent de façon grave et/ou récurrente au respect des droits humains fondamentaux, des normes internationales du travail, qui sont impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.

De plus, sont interdits tous les investissements dans des entreprises impliquées dans la conception, fabrication, stockage ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions et armes bactériologiques et chimiques).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best-in-Class" d'Arkéa Asset Management repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management. Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué n°2022/1288 du 6 avril 2022 sont pris en considération.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

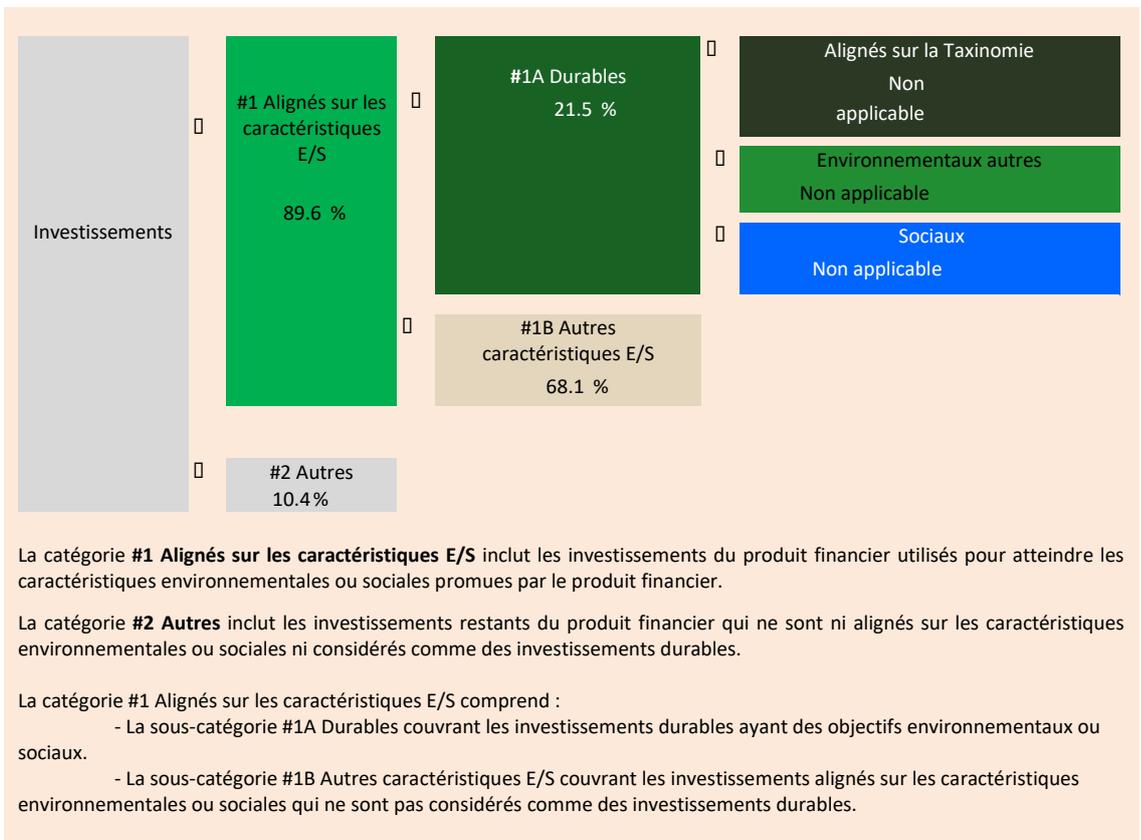
Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
TII 0 1/8 04/15/27	Souverain	5.0%	États-Unis
T 4 5/8 06/30/25	Souverain	3.5%	États-Unis
SHELCHER EURO HIGH YIELD PARTS I	Fonds d'investissement	3.1%	France
DBRI 0 1/2 04/15/30	Souverain	3.1%	Allemagne
SHELCHER SHORT TERM ESG PARTS C	Fonds d'investissement	2.7%	France
TII 0 1/8 10/15/25	Souverain	1.8%	États-Unis
BANQUE 5 1/4 PERP	Banques	1.8%	Luxembourg
TII 0 5/8 07/15/32	Souverain	1.7%	États-Unis
SANTAN 5 3/4 08/23/33	Banques diversifiées	1.6%	Espagne
BKIR 4 7/8 07/16/28	Banques	1.6%	Irlande
TP RENAUL FLOAT PERP	Produit de consommation discrétionnaire	1.5%	France
STLA 2 3/4 05/15/26	Automobiles	1.4%	États-Unis
HNDA 3.65 04/23/31	Automobiles	1.3%	États-Unis
CV BNP FORTIS E3M PERP	Assurance	1.2%	Belgique
BNP 2 1/2 03/31/32	Banques diversifiées	1.1%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Biens durables pour le foyer, Banques, Produits chimiques, Matériaux de construction, Services de télécommunications diversifiés, Produits de construction, Médias, Sociétés de négoce et distributeurs, Hôtels, restaurants et loisirs, Transport aérien et logistique, Produits alimentaires, Textiles, habillement et articles de luxe, Marchés de capitaux, Caisses d'épargne et financement hypothécaire, Composants automobiles, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Équipements et fournitures médicaux, Compagnies aériennes, Services publics multiples, Assurance, Services financiers aux consommateurs, Automobiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU¹?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans le nucléaire

Non

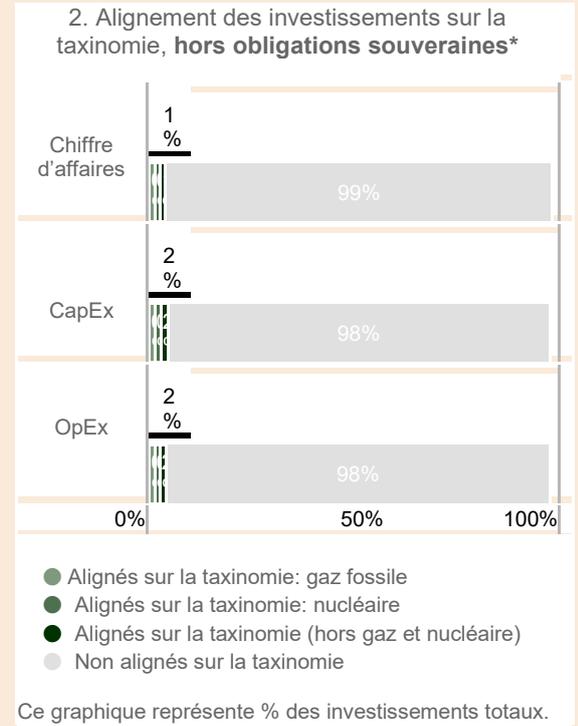
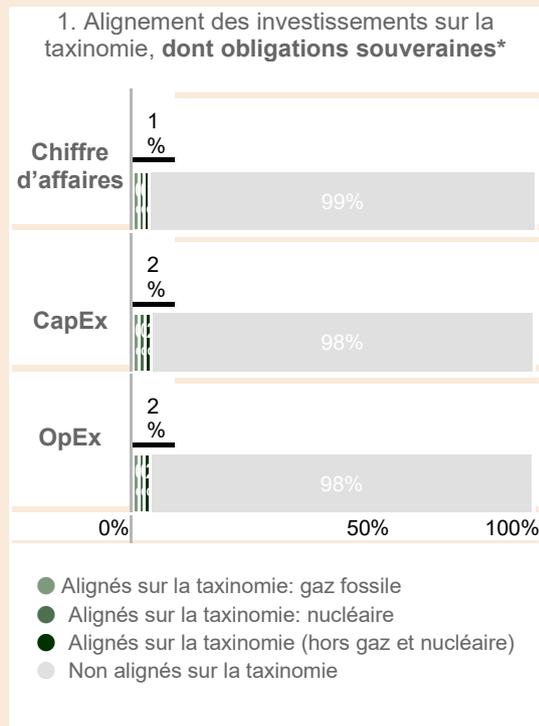
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non pertinent pour ce produit

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.





Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non pertinent pour ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

FCP de droit français

OBLIG OPTIMAL INCOME M

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2024

Société de Gestion : SCHELCHER PRINCE GESTION

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

SCHELCHER PRINCE GESTION - 27-29 rue Chateaubriand - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe(s)	73
Information SFDR	74

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

OBLIG OPTIMAL INCOME M

ISIN : FR001280317

Initiateur du PRIIP : SCHELCHER PRINCE GESTION

Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le +33 (0)1 53 29 31 89 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SCHELCHER PRINCE GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 18.03.2024

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans le Règlement du FCP. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +3%.

Indicateur de référence : l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +3%, il représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne). La stratégie du Produit consiste à gérer (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des obligations et autres titres de créances libellés en euros ou en devises autres que l'euro. Le Produit sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés. Le Produit pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net. Le Produit pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Les actifs non libellés en euro seront limités à 30% de l'actif net. Le risque de change ne dépassera pas 30% de l'actif net. Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit « titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion pourront représenter jusqu'à 30% de l'Actif du Produit. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion. La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -3 à +5. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%. Le Produit pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés jusqu'à une fois l'actif net. Le Produit pourra donc être exposé à 200% de son actif net. Le gérant interviendra de manière discrétionnaire sur les risques actions, de taux, de crédit et de change à titre de couverture, et d'exposition.

Le Produit capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Durée de placement recommandée : Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

Modalités de rachat : Les rachats sont centralisés chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 13h00 auprès de CACEIS BANK France et réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris / clientservices@spgestion.fr ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible,

Risque le plus élevé,



Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 2, faible, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

La période de détention recommandée		3 ans.	
Exemple d'investissement		10 000 €	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 070	EUR 6 270
	Rendement annuel moyen	-19,3%	-14,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 070	EUR 6 270
	Rendement annuel moyen	-19,3%	-14,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 460	EUR 9 610
	Rendement annuel moyen	-5,4%	-1,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 640	EUR 10 530
	Rendement annuel moyen	6,4%	1,7%

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2021 et 12/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de de 10/2016 et 10/2019.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2012 et 12/2015.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 560	EUR 950
Incidence des coûts annuels (*)	5,6%	2,3%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1% avant déduction des coûts et de -1,3% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 500
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation (**)	0,26% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 26
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 33
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20 % TTC l'an de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence €STR (OIS-Ester) capitalisé + 3%	EUR 0

(**) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter SCHELCHER PRINCE GESTION au +33 (0)1 53 29 31 89, par courriel via l'adresse clientservices@spgestion.fr ou par voie postale au 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris.

Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :

<https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf>.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation : M. Le Médiateur – Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02, ou sur le site de l'AMF. Vous pouvez lui soumettre gratuitement et de préférence via le formulaire en ligne tout litige entrant dans le champ de sa compétence, tel que précisé sur [le site de l'AMF \(https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/le-mediateur-mode-demploi/dans-quels-cas-saisir-le-mediateur\)](https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/le-mediateur-mode-demploi/dans-quels-cas-saisir-le-mediateur).

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

13/09/2024 :

- Modification de l'adresse du siège sociale de la société de gestion.

18/03/2024 :

- Augmentation des frais administratifs.

15/03/2024 :

- Changement de classification SFDR : article 8 (au lieu de article 6).
- Evolution des modalités applicables aux « frais de fonctionnement et autres services » : insertion de la possibilité d'augmenter ces frais de 10 points de base par année civile sans information particulière des porteurs.
- Instruments dérivés utilisés/Nature des interventions : suppression de « Arbitrage ».
- Risque global selon la méthode de la valeur risque (VAR absolue) : le niveau de l'effet de levier est désormais limité à une fois l'actif net.

31/12/2023 :

- Modalités de souscription et de rachat : Absence d'introduction de mécanisme de Gates (à ce titre, un avertissement-type est inséré dans le prospectus visant à mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles.)

3. RAPPORT DE GESTION

Au cours de l'exercice, côté crédit, nous avons légèrement réduit l'exposition au segment high yield qui a fluctué autour de 10% et participé aux nombreux primaires investment grade.

Concernant la sensibilité taux du fonds, nous l'avons graduellement diminué entre octobre 2023 et septembre 2024 passant de 4 à moins de 2. Cette diminution a été opérée au fur et mesure de l'intégration par le marché du début du cycle d'accommodation des Banques centrales. Le fonds a ainsi pu profiter du passage du 10 ans américain de 5% à 4%.

De plus, cette baisse de taux a été concomitante à une pentification des courbes de taux (2/10 ans) sur laquelle le fonds est positionné.

Côté actions, nous sommes restés à l'écart, conservant une sensibilité proche de 1%.

Performances 2023

ISIN	Part	VI du 29/09/2023	VI du 30/09/2024	Actif Part	Performance FCP 2023-2024	Performance Bench 2023-2024
FR0012890317		884,55	966,18	299 028 821,29	9,23%	6,99%*

* Benchmark = Ester +3% /an

Perspectives 2024

Le scénario le plus probable pour 2024 et 2025 serait une poursuite de la désinflation de part et d'autre de l'Atlantique conduisant les Banques Centrales à continuer de baisser les taux. La détérioration progressive du marché du travail ne justifiant pas de coupes significatives. Nous pourrions assister à une faiblesse de l'économie plus marquée en Zone euro au regard des dernières publications économiques. Globalement, l'économie mondiale stagne peu ou prou et la consommation résiste. Par conséquent, la perception du risque de récession est moins marquée.

A contrario, une forte dégradation du marché du travail américain accompagnée de craintes de récession aux Etats-Unis conduira la Fed, et la BCE, à accélérer leur assouplissement monétaire.

Dans ce contexte, nous continuerons de profiter des primes liées aux émissions primaires sur le segment Investment Grade plutôt que High Yield. Et nous attendrons un écartement des spread High Yield pour revenir significativement sur le segment.

Les courbes de taux devraient prolonger leur pentification et resteront une position cœur de portefeuille que nous travaillerons. La sensibilité taux devrait rester positive dans cette optique de désinflation et ajustée en fonction des données économiques : croissance, emploi, inflation etc.

Comme sur le segment des actifs risqués (High Yield), nous restons prudents quant à notre exposition au marché actions compte tenu d'une valorisation historiquement tendue, en particulier des marchés.

Au cours du prochain exercice, nous surveillerons et ajusterons nos scénarios selon certains risques, tels que : les résultats des élections américaines, des risques géopolitiques (Ukraine/Russie, Moyen-Orient, Chine/Taiwan), de la concentration des indices actions et leurs conséquences sur la structure du marché.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.2% 01-03-34	22 253 492,80	22 570 125,70
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.05% 30-10-37	6 751 410,75	6 716 668,84
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.5% 01-10-53		11 229 668,40
FRANCE 1.75% 25-11-24	4 937 976,77	5 058 438,52
METRO AG ZCP 05-03-24	4 982 900,35	5 000 000,00
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25	3 005 780,80	3 080 185,00
FRAN GO 2.25 05-24		6 000 000,00
RENAULT SA	4 524 870,50	679 106,50
AVIVA 3.875% 03-07-24 EMTN	2 306 970,42	2 300 000,00
AMERICAN HONDA FIN 3.65% 23-04-31	4 286 709,00	231 473,55

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 100 414 936,76

- o Change à terme : 29 954 308,74
- o Future : 68 624 192,30
- o Options : 1 836 435,72
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	40 000,00
Total	40 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sélection des intermédiaires

Le comité courtier est réalisé chaque semestre en collaboration avec Amundi Intermédiation, le délégataire de la prestation de sélection et d'exécution des ordres de SCHELCHER PRINCE GESTION. Les différents courtiers et contreparties sont évalués par Amundi, et sur événements par SCHELCHER PRINCE GESTION, selon une liste de critères définis dans le contrat de prestations de services (volumes d'opérations, prix, exécution, recherche...). Tout nouvel intermédiaire doit être avalisé par le « comité de courtiers et contrepartie » qui regroupe les équipes d'Amundi Intermédiation. A la suite de chaque Comité, la liste est mise à jour avec les nouveaux entrants, les sortants et la modification de la note globale des courtiers et contreparties déjà présent.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, SCHELCHER PRINCE GESTION tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande à la société de gestion.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de SCHELCHER PRINCE GESTION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles SCHELCHER PRINCE GESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site internet : www.spgestion.fr

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Cette section décrit le positionnement du FCP au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

Le FCP intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec la prise en compte de critères ESG dans la sélection des actifs financiers.

L'univers investissable est alors constitué des émetteurs ayant un score ESG satisfaisant tout en excluant :

- les sociétés impliquées dans les armes controversées (bombes à sous-munition, mines antipersonnel) ;
- les sociétés impliquées dans de graves violations des normes internationales et qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les sociétés les plus impliquées dans l'extraction ou la génération de charbon (exposées à plus de 10% de leur chiffre d'affaires ou mix énergétique) ;
- les sociétés les plus impliquées dans les énergies fossiles non conventionnelles (exposées à plus de 30% de leur production) ;
- les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (violation des droits de l'Homme, travail des enfants, paradis fiscaux, etc).

L'indice désigné comme indice de référence du FCP est non adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit.

a) Description du FCP conformément à la réglementation SFDR :

- i. Le FCP intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance auxquels ils font face (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés).
- ii. L'indice de référence retenu n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales poursuivies par le FCP.

b) Description du FCP conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- i. Atténuation des changements climatiques,
- ii. Adaptation aux changements climatiques,
- iii. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- iv. Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- v. Prévention et contrôle de la pollution
- vi. Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du FCP, les actifs alignés à la taxonomie européenne. Ce FCP investira 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne en matière d'atténuation du changement climatique et/ou de l'adaptation au changement climatique.

c) Disclaimer

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

POLITIQUE DE VOTE

En application de la réglementation, la politique de droit de vote de Schelcher Prince Gestion, société de gestion de votre OPCVM, est disponible au sein de la société de gestion.

INFORMATION SUR LES GARANTIES FINANCIERES EXIGEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE PRETS DE TITRES

Les garanties financières reçues par le fonds prennent la forme de transfert de titres et/ou d'espèces.

- Garanties financières en espèces en Euro sur un compte bloqué ;
- Garanties financières en obligations gouvernementales avec un rating minimum.

Les titres comme les espèces remis en garantie ne sont pas réinvestis.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de la valeur risque (VaR absolue).

Le compartiment a la possibilité de s'exposer sur les marchés financiers au moyen de position prise hors-bilan dans la limite d'une fois l'actif.

A la clôture de l'exercice au 30/09/2024, le niveau d'effet levier net était de 14,9%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SCHELCHER PRINCE GESTION a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés.

Cette politique dont la mise en œuvre et son actualisation relève de la Direction générale est validée et contrôlée dans son application par le comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA auquel appartient SCHELCHER PRINCE GESTION.

Compte tenu de la taille de SCHELCHER PRINCE GESTION et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Direction Générale).

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

Les « bonus » annuels des collaborateurs de SCHELCHER PRINCE GESTION sont validés par le Comité des Rémunérations du Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA sur proposition du Directeur Général de la société. Le « bonus » annuel est attribué à chaque collaborateur en fonction de sa performance professionnelle, de son apport au développement de la société, de la qualité de son travail et du respect des procédures et de la réglementation.

Lorsque la performance professionnelle dépend de performances financières pluriannuelles, ces dernières doivent être ajustées des risques associés.

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur trois exercices en application des règles suivantes :

- La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
- La partie différée est égale à une part du bonus progressive en fonction de son importance et qui est plafonnée à 50 %.
- La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de SCHELCHER PRINCE GESTION. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA.

Au titre de l'exercice 2023, le poste rémunération de l'ensemble des collaborateurs s'est décomposé ainsi :

1. Rémunération brute fixe (compte 641100 Salaires et appointements) : 4.452.154,71 €
2. Rémunération variable (provision au titre de 2023) : 2.250.000 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCHELCHER PRINCE GESTION
27-29 rue Chateaubriand - 75008 PARIS
Tél : 01.53.29.31.85
e-mail : nathalie.gauquelin@spgestion.fr

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

OBLIG OPTIMAL INCOME M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
SCHELCHER PRINCE GESTION

72 rue Pierre Charron
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP OBLIG OPTIMAL INCOME M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OBLIG OPTIMAL INCOME M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 27 mai 2025

Paris La Défense, le 27 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	1 052,43
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 052,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	265 149 350,85
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	265 149 350,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	29 949 996,11
OPCVM	29 949 996,11
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	482 242,86
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	295 582 642,25
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 578 896,86
Comptes financiers	3 257 674,77
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 836 571,63
Total de l'actif I+II	300 419 213,88

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	273 764 511,28
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	25 264 310,01
Capitaux propres I	299 028 821,29
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	299 028 821,29
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	413 447,57
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	413 447,57
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	976 775,60
Concours bancaires	169,42
Sous-total autres passifs IV	976 945,02
Total Passifs : I+II+III+IV	300 419 213,88

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	8 012 721,16
Produits sur titres de créances	76 994,54
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	721 576,05
Sous-total produits sur opérations financières	8 811 291,75
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-7 483,68
Sous-total charges sur opérations financières	-7 483,68
Total revenus financiers nets (A)	8 803 808,07
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-762 575,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-762 575,89
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	8 041 232,18
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-235 676,68
Sous-total revenus nets I = (C+D)	7 805 555,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	1 984 725,63
Frais de transactions externes et frais de cession	-164 203,61
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 820 522,02
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-11 477,10
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 809 044,92

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	16 345 307,71
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-42 979,51
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	16 302 328,20
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-652 618,61
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	15 649 709,59
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	25 264 310,01

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

. ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence : €STR (OIS-Ester) capitalisé +3%.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net en EUR	616 601 020,93	608 370 855,11	340 466 347,73	297 778 587,04	299 028 821,29
Nombre de titres	608 102,3100	597 025,1467	393 232,5467	336 641,3416	309 493,0800
Valeur liquidative unitaire	1 013,97	1 019,00	865,81	884,55	966,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-44,15	-13,89	-129,77	-24,32	5,84
Capitalisation unitaire sur revenu	8,41	14,56	4,49	13,90	25,22

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012890317 - Part OBLIG OPTIMAL INCOME M : Taux de frais maximum de 0,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OBLIG OPTIMAL INCOME M	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	297 778 587,04
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 423 299,78
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-26 337 147,93
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8 041 232,18
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 820 522,02
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	16 302 328,20
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	299 028 821,29

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 524,0000	1 423 299,78
Parts rachetées durant l'exercice	-28 672,2616	-26 337 147,93
Solde net des souscriptions/rachats	-27 148,2616	-24 913 848,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	309 493,0800	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OBLIG OPTIMAL INCOME M FR0012890317	Capitalisation	Capitalisation	EUR	299 028 821,29	309 493,0800	966,18

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ETATS-UNIS +/-	ALLEMAGNE +/-	FRANCE +/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1,05	1,05				
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	518,90	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-1 836,43	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	-1 316,48					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	265 149,36	223 006,57	21 049,52	21 093,27	
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	3 257,67				3 257,67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-0,17				-0,17
Hors-bilan					
Futures	NA	-13 478,34			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		209 528,23	21 049,52	21 093,27	3 257,50

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	3 338,00	271,92	17 279,46	51 311,38	56 882,00	90 568,51	45 498,08
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	3 257,67						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,17						
Hors-bilan							
Futures				22 390,63	-9 483,16	-17 118,40	-9 267,41
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	6 595,50	271,92	17 279,46	73 702,01	47 398,84	73 450,11	36 230,67

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	CHF	AUD	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	32 386,79				
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	511,50				
Comptes financiers	498,00	71,23	0,93		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers				-0,17	
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-29 873,21				
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	3 523,08	71,23	0,93	-0,17	

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	171 080,96	33 489,48	60 578,91
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	171 080,96	33 489,48	60 578,91

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	81,10	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS LONDON		40,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	SCHELCHER PRINCE GESTION	Fonds / Diversifiés	France	EUR	534 272,40
FR0010232587	SCHELCHER MULTI ASSET Part I	SCHELCHER PRINCE GESTION	Fonds / Diversifiés	France	EUR	3 427 062,84
FR001400JJC7	SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	SCHELCHER PRINCE GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	2 739 295,00
FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	SCHELCHER PRINCE GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	10 150 338,31
FR0007015169	SCHELCHER SHORT TERM ESG Part C	SCHELCHER PRINCE GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	10 206 987,56
FR001400EZW2	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 PART I	SCHELCHER PRINCE GESTION	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	2 892 040,00
Total						29 949 996,11

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	70 000,00
	Souscriptions à recevoir	125 580,00
	Dépôts de garantie en espèces	1 319 491,86
	Coupons et dividendes en espèces	63 825,00
Total des créances		1 578 896,86
Dettes		
	Achats à règlement différé	698 112,88
	Frais de gestion fixe	231 081,45
	Frais de gestion variable	5 302,57
	Collatéraux	40 000,00
	Autres dettes (*)	2 278,70
Total des dettes		976 775,60
Total des créances et des dettes		602 121,26

(*) Les autres dettes sont constitués par les frais de transaction à payer pour un montant de 77,44€ et des frais RTO pour un montant de 2 201,26€.

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	762 575,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			29 949 996,11
	FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	534 272,40
	FR001400JJC7	SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	2 739 295,00
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	10 150 338,31
	FR001400EZW2	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 PART I	2 892 040,00
	FR0010232587	SCHELCHER MULTI ASSET Part I	3 427 062,84
	FR0007015169	SCHELCHER SHORT TERM ESG Part C	10 206 987,56
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			29 949 996,11

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	7 805 555,50
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	7 805 555,50
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 805 555,50

Part OBLIG OPTIMAL INCOME M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	7 805 555,50
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	7 805 555,50
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 805 555,50
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	7 805 555,50
Total	7 805 555,50
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	1 809 044,92
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 809 044,92
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 809 044,92

Part OBLIG OPTIMAL INCOME M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	1 809 044,92
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 809 044,92
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 809 044,92
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	 1 809 044,92
Total	1 809 044,92
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 052,43	0,00
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 052,43	0,00
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 052,43	0,00
CASINO RTS 27-04-29	EUR	1 052 431	1 052,43	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			265 149 350,85	88,67
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			265 149 350,85	88,67
Assurance			13 979 769,58	4,68
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	600 000	596 856,94	0,20
ATRADIUS NV 5.0% 17-04-34	EUR	3 100 000	3 302 844,47	1,11
AXA EUAM10+4.0% PERP EMTN	EUR	2 205 000	2 183 547,11	0,73
AXA SA EUAR10+0.05% PERP EMTN	EUR	800 000	754 374,20	0,25
AXA TV PERP	EUR	1 528 000	1 434 410,00	0,48
CAISSE NATLE DE REASSU MUT AGRICOLE 0.75% 07-07-28	EUR	2 000 000	1 817 095,34	0,61
CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	EUR	2 000 000	1 833 328,36	0,61
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 6.5% PERP	EUR	1 500 000	1 514 133,26	0,51
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 1.125% 09-10-39	EUR	600 000	543 179,90	0,18
Automobiles			15 251 943,98	5,10
KNORR BREMSE AG 3.0% 30-09-29	EUR	1 645 000	1 644 793,36	0,55
RENAULT SA	EUR	14 988	5 486 416,76	1,83
STELLANTIS NV 2.75% 15-05-26	EUR	4 400 000	4 420 406,96	1,48
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	3 480 000	3 700 326,90	1,24
Banques commerciales			74 591 332,34	24,96
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	600 000	589 412,10	0,20
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	600 000	581 451,99	0,19
BAYER LAND BK 3.75% 14-02-31	EUR	1 900 000	1 979 551,60	0,66
BK AMERICA 3.648% 31-03-29	EUR	600 000	625 040,92	0,21
BK IRELAND 1.375% 11-08-31	EUR	600 000	580 250,34	0,19
BK IRELAND GROUP 1.0% 25-11-25	EUR	600 000	602 996,75	0,20
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	5 000 000	5 294 514,04	1,83
BNP PAR.TPA 84 1-2	EUR	18 411	2 365 445,28	0,79
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	3 800 000	3 735 207,14	1,25
BNP PARIBAS TPA TMO 87 TR2	EUR	15 938	2 041 657,80	0,68
BPCE 4.625% 02-03-30	EUR	1 500 000	1 616 439,66	0,54
BPCE ISSUER 0.5% 15-09-27	EUR	600 000	571 852,73	0,19
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	EUR	400 000	429 564,03	0,14
BPC TPA JAN85	EUR	3 000	367 635,00	0,12
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	700 000	680 257,74	0,23
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	3 100 000	3 072 970,34	1,03
CA 3.75% 23-01-31	EUR	1 000 000	1 026 654,59	0,34
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	600 000	633 835,55	0,21
CAIXABANK 0.75% 09-07-26	EUR	600 000	580 428,95	0,19
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	2 000 000	1 984 046,15	0,66

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 113 879,84	0,37
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.25% PERP	EUR	1 600 000	1 525 497,27	0,51
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	2 200 000	2 332 353,36	0,78
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 19-09-27	EUR	3 000 000	3 049 041,16	1,02
CREDITO EMILIANO 1.125% 19-01-28	EUR	2 582 000	2 501 466,36	0,84
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 1.75% 17-01-28	EUR	700 000	682 240,22	0,23
EFG EUROBANK 4.0% 24-09-30	EUR	1 600 000	1 612 498,74	0,54
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 3.5% 17-03-28	EUR	2 839 000	2 851 643,08	0,95
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.5% 24-07-28	EUR	1 400 000	1 443 561,19	0,48
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	900 000	973 689,79	0,33
INTE 1.75% 04-07-29 EMTN	EUR	700 000	664 954,55	0,22
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	1 918 000	1 980 726,48	0,66
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	2 200 000	2 463 563,07	0,82
JP MORGAN CHASE AND CO 1.638% 18-05-28	EUR	500 000	487 536,55	0,16
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	2 800 000	2 969 007,62	0,99
KUTXABANK 0.5% 14-10-27	EUR	600 000	573 582,64	0,19
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26	EUR	500 000	509 229,42	0,17
LYONNAISE DE BANQUE TEC10R PERP	EUR	3 500	467 271,07	0,16
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 1.5% 08-03-26	EUR	700 000	700 684,56	0,23
NATL WESTMINSTER BANK E3R+0.94% 27-08-25	EUR	1 000 000	1 011 450,00	0,34
NIBC BANK NV 0.875% 24-06-27	EUR	1 900 000	1 802 125,79	0,60
PIRAEUS BANK 4.625% 17-07-29	EUR	1 360 000	1 407 214,92	0,47
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	500 000	582 263,36	0,19
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	1 380 000	1 408 083,00	0,47
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	2 521 000	2 594 118,32	0,87
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA 2.625% 18-02-30	EUR	1 900 000	1 914 203,90	0,64
SG 0.875% 24-09-29 EMTN	EUR	700 000	621 100,75	0,21
UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN	EUR	2 655 000	2 562 925,91	0,86
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	2 222 000	2 426 206,72	0,81
Biens de consommation durables			3 021 156,85	1,01
ELECTROLUX AB 4.5% 29-09-28	EUR	1 000 000	1 043 199,86	0,35
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	2 000 000	1 977 956,99	0,66
Compagnies aériennes			6 874 271,03	2,30
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	1 000 000	1 033 721,03	0,35
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	2 400 000	2 593 788,33	0,87
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	2 800 000	3 246 761,67	1,08
Composants automobiles			5 151 860,67	1,72
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	EUR	1 820 000	1 892 869,56	0,63
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	2 200 000	1 954 048,44	0,65
VALEO 4.5% 11-04-30 EMTN	EUR	1 300 000	1 304 942,67	0,44
Conglomérats industriels			676 743,84	0,23
KONINKLIJKE PHILIPS NV 0.5% 22-05-26	EUR	700 000	676 743,84	0,23
Distribution spécialisée			2 309 692,42	0,77
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	2 200 000	2 309 692,42	0,77

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité			2 196 993,48	0,73
EDF 2.875% PERP	EUR	600 000	589 261,32	0,20
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 607 732,16	0,53
Equipements électriques			397 595,94	0,13
BELDEN 3.875% 15-03-28	EUR	400 000	397 595,94	0,13
Infrastructure de transports			2 397 181,35	0,80
ADP 3.375% 16-05-31 EMTN	EUR	1 300 000	1 332 581,56	0,44
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 4.25% 18-03-30	EUR	1 000 000	1 064 599,79	0,36
Marchés de capitaux			33 302 597,75	11,14
ABN AMRO BK 4.375% 16-07-36	EUR	800 000	826 559,45	0,28
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	400 000	396 633,43	0,13
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	1 270 000	1 346 348,05	0,45
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	2 073 000	2 318 571,26	0,78
BANCO SANTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	5 000 000	5 363 831,85	1,80
BANCO SANTANDER SA 1.0% PERP	EUR	4 300 000	4 255 777,74	1,42
BANCO SANTANDER SA 3.125% 19-01-27	EUR	600 000	615 640,98	0,21
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	4 000 000	3 773 228,57	1,26
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	2 700 000	2 666 907,99	0,89
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 02-11-28	EUR	2 250 000	2 125 776,95	0,71
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	270 000	271 923,29	0,09
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 5.25% 22-04-34	EUR	1 200 000	1 297 848,25	0,43
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	700 000	688 499,48	0,23
MORGAN STANLEY 1.342% 23-10-26	EUR	700 000	696 244,50	0,23
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	1 900 000	1 999 969,17	0,67
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30-05-30	EUR	1 780 000	1 850 951,17	0,62
VERISURE HOLDING AB 5.5% 15-05-30	EUR	500 000	526 234,73	0,18
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 0.875% 22-09-28	EUR	700 000	633 394,81	0,21
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	200 000	209 382,20	0,07
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 438 873,88	0,48
Media			3 299 524,50	1,10
JC DECAUX SE 5.0% 11-01-29	EUR	2 400 000	2 641 457,25	0,88
SES SOCIETE EUROPEAN DES TELLITES 0.875% 04-11-27	EUR	700 000	658 067,25	0,22
Métaux et minerais			1 427 020,00	0,48
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	1 400 000	1 427 020,00	0,48
Pétrole et gaz			623 371,25	0,21
ENI 0.625% 23-01-30 EMTN	EUR	700 000	623 371,25	0,21
Produits alimentaires			733 331,32	0,25
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	700 000	733 331,32	0,25
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 138 028,58	0,71
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.875% 29-11-30	EUR	2 000 000	2 138 028,58	0,71
Services aux collectivités			43 537 033,62	14,56
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.5% 15-04-30	EUR	8 000 000	10 301 893,25	3,45
ENGIE 2.125% 30-03-32 EMTN	EUR	900 000	848 352,39	0,28

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-10-25	USD	5 000 000	5 329 910,40	1,78
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.625% 15-07-32	USD	6 000 000	5 461 466,69	1,83
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.5% 15-02-33	USD	9 000 000	7 964 749,92	2,66
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.25% 31-12-24	USD	3 000 000	2 714 350,06	0,91
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.625% 30-06-25	USD	12 000 000	10 916 310,91	3,65
Services clientèle divers			3 748 096,70	1,25
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	EUR	600 000	623 646,46	0,21
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	2 000 000	2 059 251,64	0,68
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	1 100 000	1 065 198,60	0,36
Services de télécommunication diversifiés			582 471,41	0,19
BRITISH TEL 1.5% 23-06-27 EMTN	EUR	600 000	582 471,41	0,19
Services de télécommunication mobile			660 864,30	0,22
VODAFONE GROUP 1.625% 24-11-30	EUR	700 000	660 864,30	0,22
Services financiers diversifiés			44 711 401,37	14,95
AMERICAN HONDA FIN 3.65% 23-04-31	EUR	4 060 000	4 164 159,30	1,39
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 5.25% PERP	EUR	5 800 000	5 861 163,84	1,97
BAWAG GROUP 7.25% PERP	EUR	2 600 000	2 615 181,06	0,87
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.875% 18-06-29	EUR	700 000	656 677,14	0,22
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.375% 02-05-30	EUR	3 100 000	3 303 574,03	1,10
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 5.125% 13-01-33	EUR	2 900 000	3 229 736,34	1,08
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	EUR	1 900 000	1 889 343,86	0,63
COFACE S A E 5.75% 28-11-33	EUR	1 500 000	1 737 427,62	0,58
ETHIAS VIE 6.75% 05-05-33 EMTN	EUR	2 500 000	2 885 774,32	0,97
HALEON UK CAPITAL 2.875% 18-09-28	EUR	3 200 000	3 211 784,77	1,07
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 417 000	1 489 938,62	0,50
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL AUTRE R 29-07-25	EUR	1 240 000	1 284 516,00	0,43
KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES 3.375% 05-03-33	EUR	2 200 000	2 234 411,47	0,75
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	700 000	712 636,20	0,24
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20-09-27	EUR	1 000 000	1 001 914,11	0,34
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	1 000 000	957 545,28	0,32
MOBILUX FINANCE SAS 7.0% 15-05-30	EUR	400 000	418 256,00	0,14
NATEXIS BANQUES POPULAIRES TPA NOV85	EUR	400	247 200,00	0,08
NATIXIS ZCP 20-07-27	EUR	1 500 000	1 487 100,00	0,50
NIBC BANK NV 0.875% 08-07-25	EUR	700 000	688 087,15	0,23
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 5.375% 18-09-35	EUR	1 500 000	1 504 509,97	0,50
PSA BANQUE FRANCE 3.5% 19-07-27	EUR	800 000	814 465,42	0,27
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	700 000	724 940,79	0,24
TENNET HOLDING BV 0.875% 16-06-35	EUR	2 000 000	1 591 058,08	0,53
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			480 055,45	0,16
NYKREDIT 0.75% 20-01-27 EMTN	EUR	500 000	480 055,45	0,16
Sociétés commerciales et de distribution			695 058,00	0,23
LOXAM SAS 4.5% 15-04-27	EUR	700 000	695 058,00	0,23
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			2 361 955,12	0,79
PROLOGIS INTL FUND II 4.625% 21-02-35	EUR	1 380 000	1 509 638,60	0,50
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	800 000	852 316,52	0,29

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			29 949 996,11	10,02
OPCVM			29 949 996,11	10,02
Gestion collective			29 949 996,11	10,02
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	32,668	534 272,40	0,18
SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	EUR	250	2 739 295,00	0,92
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	EUR	1 978,18	10 150 338,31	3,39
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 PART I	EUR	250	2 892 040,00	0,97
SCHELCHER MULTI ASSET Part I	EUR	149,155	3 427 062,84	1,15
SCHELCHER SHORT TERM ESG Part C	EUR	36 530,502	10 206 987,56	3,41
Total			295 100 399,39	98,69

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/USD/20241220	81 095,17		EUR	29 954 308,74	USD	-29 873 213,57
Total	81 095,17			29 954 308,74		-29 873 213,57

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CBOE VIX FUT 1124	32	9 963,71		518 901,48
Sous-total 1.		9 963,71		518 901,48
2. Options				
DJES BANKS 12/2024 CALL 150	-410		-67 650,00	-1 080 431,39
DJES BANKS 12/2024 PUT 135	410	55 350,00		-756 004,33
Sous-total 2.		55 350,00	-67 650,00	-1 836 435,72
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		65 313,71	-67 650,00	-1 317 534,24

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CBOT USUL 30A 1224	-40	23 457,45		-4 770 171,59
EURO BOBL 1224	-120		-5 250,00	-14 406 000,00
EURO BTP 1224	-60		-175 200,00	-7 288 200,00
FV CBOT UST 5 1224	50	4 921,11		4 922 844,54
TU CBOT UST 2 1224	120	19 425,42		22 390 629,95
US 10YR NOTE 1224	-96		-14 826,29	-9 830 204,74
XEUR FGBX BUX 1224	-33		-107 580,00	-4 497 240,00
Sous-total 1.		47 803,98	-302 856,29	-13 478 341,84
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		47 803,98	-302 856,29	-13 478 341,84

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	295 100 399,39
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	81 095,17
Total instruments financiers à terme - actions	-2 336,29
Total instruments financiers à terme - taux	-255 052,31
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	5 124 601,63
Autres passifs (-)	-1 019 886,30
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	299 028 821,29

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OBLIG OPTIMAL INCOME M	EUR	309 493,0800	966,18

OBLIG OPTIMAL INCOME M

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	254 348 509,97	321 876 910,81
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	221 285 203,23	175 125 298,39
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	221 285 203,23	175 125 298,39
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	112 983 631,96
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	112 983 631,96
Titres de créances négociables	0,00	112 983 631,96
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	31 413 374,34	32 335 019,36
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	31 413 374,34	32 335 019,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	281,10
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	281,10
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 649 932,40	1 432 680,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 649 932,40	1 432 680,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	48 374 779,92	18 872 605,15
Opérations de change à terme de devises	44 479 970,37	12 135 336,49
Autres	3 894 809,55	6 737 268,66
COMPTES FINANCIERS	42 961 218,08	15 089 796,93
Liquidités	42 961 218,08	15 089 796,93
TOTAL DE L'ACTIF	345 684 507,97	355 839 312,89

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	301 286 677,69	389 729 564,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 188 845,95	-51 031 354,14
Résultat de l'exercice (a,b)	4 680 755,30	1 768 137,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	297 778 587,04	340 466 347,73
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 513 922,79	1 432 680,08
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 513 922,79	1 432 680,08
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 513 922,79	1 432 680,08
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	46 391 842,11	13 940 285,08
Opérations de change à terme de devises	44 793 769,21	11 969 387,76
Autres	1 598 072,90	1 970 897,32
COMPTES FINANCIERS	156,03	0,00
Concours bancaires courants	156,03	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	345 684 507,97	355 839 312,89

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 1222	0,00	56 522 000,00
EURO BUND 1223	13 121 280,00	0,00
TU CBOT UST 2 1223	196 440 540,63	0,00
US 10YR NOTE 1223	10 716 942,15	0,00
CBOE VIX FUT 1023	4 028 418,42	0,00
Options		
EUREX EURO BUND 11/2023 PUT 129	34 604 160,00	0,00
EUREX EURO BUND 11/2023 PUT 128	42 451 200,00	0,00
CBOE SPX VOLATILITY 10/2023 CALL 18	1 697 805,90	0,00
CBOE SPX VOLATILITY 10/2023 CALL 22	807 533,41	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	594 924,12	64 262,61
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 977 933,43	12 193 808,57
Produits sur titres de créances	180 080,30	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	22,92	308 507,34
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	2 045 872,47
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	5 752 960,77	14 612 450,99
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	312,30	90 392,43
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	8 863 452,18
Charges sur dettes financières	17 888,36	289 101,96
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	18 200,66	9 242 946,57
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 734 760,11	5 369 504,42
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	860 110,09	2 299 451,01
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 874 650,02	3 070 053,41
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-193 894,72	-1 301 915,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 680 755,30	1 768 137,73

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012890317 - OBLIG OPTIMAL INCOME M: Taux de frais maximum de 0,50 % TTC jusqu'au 12/12/2022 puis de 0,20% % TTC à partir du 13/12/2022 suite au changement de société de gestion.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts OBLIG OPTIMAL INCOME M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	340 466 347,73	608 370 855,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 347 303,15	9 158 419,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-52 081 665,80	-201 998 072,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 461 364,86	5 040 586,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 355 424,75	-79 557 946,39
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	11 005 305,53	46 657 409,21
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-10 358 139,25	-45 717 543,60
Frais de transactions	-139 521,04	-189 925,37
Différences de change	261 852,19	16 187 675,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	13 076 698,90	-22 665 076,56
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 769 142,13	-18 845 841,03
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	18 845 841,03	-3 819 235,53
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 780 184,50	2 109 912,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-347 504,50	1 432 680,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 432 680,00	677 232,42
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 874 650,02	3 070 053,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	297 778 587,04	340 466 347,73

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	23 188 283,87	7,79
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 436 163,08	1,15
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 518 131,97	1,85
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	138 388 763,00	46,48
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 753 861,31	17,04
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	221 285 203,23	74,31
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	6 533 757,73	2,19
Taux	297 334 122,78	99,85
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	303 867 880,51	102,04
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	189 142 624,31	63,52	0,00	0,00	11 939 398,21	4,01	20 203 180,71	6,78
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 961 218,08	14,43
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,03	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	297 334 122,78	99,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 501 223,20	0,50	10 890 835,91	3,66	50 374 256,39	16,92	40 429 113,53	13,58	118 089 774,20	39,66
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	42 961 218,08	14,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	156,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	196 440 540,63	65,97	0,00	0,00	100 893 582,15	33,88
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	35 057 495,85	11,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 692 009,45	0,90	8 861 210,96	2,98	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 771 478,53	1,27	1 818 207,52	0,61	3 103 576,77	1,04	65 803,28	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	32 113 341,20	10,78	3 797 661,84	1,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,03	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	213 691 240,51	71,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	8 861 210,96
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	35 618 759,41
	Dépôts de garantie en espèces	2 954 809,55
	Coupons et dividendes en espèces	270 000,00
	Collatéraux	670 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		48 374 779,92
DETTES		
	Vente à terme de devise	35 911 003,04
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	8 882 766,17
	Achats à règlement différé	1 378 371,60
	Rachats à payer	127 913,20
	Frais de gestion fixe	60 213,43
	Frais de gestion variable	5 302,57
	Autres dettes	26 272,10
TOTAL DES DETTES		46 391 842,11
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 982 937,81

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	2 676,0000	2 347 303,15
Parts rachetées durant l'exercice	-59 267,2051	-52 081 665,80
Solde net des souscriptions/rachats	-56 591,2051	-49 734 362,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	336 641,3416	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	840 993,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	5 302,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-13 813,92

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			28 838 419,34
	FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	490 234,30
	FR001400EZQ4	SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I	486 643,00
	FR001400JJC7	SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 PART I	2 500 000,00
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	8 947 268,58
	FR0010232587	SCHELCHER MULTI ASSET Part I	2 676 037,04
	FR0007015169	SCHELCHER SHORT TERM ESG C	13 738 236,42
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			28 838 419,34

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 680 755,30	1 768 137,73
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 680 755,30	1 768 137,73

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 680 755,30	1 768 137,73
Total	4 680 755,30	1 768 137,73

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 188 845,95	-51 031 354,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-8 188 845,95	-51 031 354,14

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 188 845,95	-51 031 354,14
Total	-8 188 845,95	-51 031 354,14

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	672 552 635,42	616 601 020,93	608 370 855,11	340 466 347,73	297 778 587,04
Nombre de titres	642 518,7400	608 102,3100	597 025,1467	393 232,5467	336 641,3416
Valeur liquidative unitaire	1 046,74	1 013,97	1 019,00	865,81	884,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,25	-44,15	-13,89	-129,77	-24,32
Capitalisation unitaire sur résultat	12,87	8,41	14,56	4,49	13,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.5% 15-04-30 IND	EUR	5 000 000	6 248 966,60	2,10
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	600 000	572 875,92	0,19
CMZB FRANCFORT 1.875% 28-02-28	EUR	600 000	545 524,08	0,19
DEUTSCHE BK 1.75% 17-01-28	EUR	700 000	620 709,47	0,21
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 1.125% 09-10-39	EUR	600 000	479 529,04	0,16
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 413 318,67	0,47
TOTAL ALLEMAGNE			9 880 923,78	3,32
AUTRICHE				
RAIF BA 4.75 01-27	EUR	1 900 000	1 929 638,57	0,65
TOTAL AUTRICHE			1 929 638,57	0,65
BELGIQUE				
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	4 000 000	3 436 163,08	1,15
ETHIAS VIE 6.75% 05-05-33 EMTN	EUR	2 000 000	2 051 536,72	0,69
KBC GROUPE 4.25% PERP	EUR	400 000	352 026,59	0,12
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	2 800 000	2 787 119,08	0,94
TOTAL BELGIQUE			8 626 845,47	2,90
DANEMARK				
NYKREDIT 0.75% 20-01-27 EMTN	EUR	500 000	444 365,14	0,15
TOTAL DANEMARK			444 365,14	0,15
ESPAGNE				
BANC DE 1.125 03-27	EUR	600 000	555 454,18	0,19
BANCO NTANDER 4.75% PERP	EUR	1 000 000	837 111,92	0,28
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	5 000 000	4 991 106,28	1,67
BANCO SANTANDER SA 1.0% PERP	EUR	2 600 000	2 410 858,19	0,81
BANCO SANTANDER SA 3.125% 19-01-27	EUR	600 000	587 927,05	0,19
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	600 000	548 540,95	0,19
CAIXABANK 0.75% 09-07-26	EUR	600 000	549 658,38	0,18
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	2 000 000	1 731 004,62	0,58
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 041 648,70	0,35
KUTXABANK 0.5% 14-10-27	EUR	600 000	529 028,59	0,18
KUTXABANK 0.5% 25-09-24	EUR	700 000	676 070,00	0,23
TOTAL ESPAGNE			14 458 408,86	4,85
ETATS-UNIS				
BELDEN CDT 3.875% 15-03-28	EUR	400 000	373 701,00	0,12
BK AMERICA 3.648% 31-03-29	EUR	600 000	591 320,41	0,20
CAISSE NATLE DE REASSU MUT AGRICOLE 0.75% 07-07-28	EUR	2 000 000	1 662 806,56	0,56
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	2 700 000	2 566 389,47	0,86
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 417 000	1 469 910,70	0,49
JP MORG 1.638 05-28	EUR	500 000	458 543,03	0,15
MMS USA 0.625% 13-06-25	EUR	700 000	660 759,80	0,23
MORG ST 1.342 10-26	EUR	700 000	667 607,26	0,22
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-10-25	USD	5 000 000	5 277 627,47	1,77
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.625% 15-07-32	USD	10 000 000	8 676 586,64	2,91
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.625% 31-12-23	USD	2 000 000	1 889 031,30	0,63

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.5% 15-02-33	USD	9 000 000	7 842 083,32	2,64
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.625% 30-06-25	USD	12 000 000	11 372 167,12	3,82
VERIZON COM 3.25% 02/26	EUR	1 000 000	1 002 096,37	0,34
TOTAL ETATS-UNIS			44 510 630,45	14,94
FRANCE				
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	2 400 000	2 523 842,23	0,85
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	2 800 000	3 001 668,09	1,01
ALD 0.375% 19-10-23 EMTN	EUR	1 500 000	1 501 223,20	0,50
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	2 200 000	2 237 843,77	0,75
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	EUR	600 000	611 286,37	0,20
AXA EUAM10+4.0% PERP EMTN	EUR	2 205 000	2 170 285,36	0,73
Banque Stellantis France 3.875 01-26	EUR	700 000	712 851,47	0,24
BFCM BA 1.875 06-29	EUR	700 000	592 313,09	0,20
BFCM BA 4.375 05-30	EUR	3 100 000	3 108 148,26	1,04
BFCM BA 5.125 01-33	EUR	3 700 000	3 739 841,90	1,26
BNP PAR.TPA 84 1-2	EUR	16 400	1 910 764,00	0,64
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	3 800 000	3 470 387,69	1,16
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	1 800 000	1 793 522,36	0,61
BPCE 0.5% 15-09-27 EMTN	EUR	600 000	533 403,54	0,18
BPCE 4.625% 02-03-30	EUR	1 500 000	1 534 385,57	0,52
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	700 000	633 281,71	0,21
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	3 100 000	2 954 504,21	0,99
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 481 552,64	0,50
CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	EUR	2 000 000	1 615 524,59	0,55
CASINO GUICHARD PERRACHON 4.048% 05-08-26	EUR	3 200 000	46 848,00	0,02
CRED MU 3.375 09-27	EUR	3 000 000	2 903 702,95	0,97
EDF 2.875% PERP	EUR	600 000	533 629,49	0,18
ENGIE 2.125% 30-03-32 EMTN	EUR	900 000	777 957,52	0,26
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	300 000	305 184,02	0,10
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	1 000 000	1 003 303,42	0,33
FRENCH REP 2.25% 25-05-24	EUR	6 000 000	5 991 859,67	2,01
HOLD IN 4.25 03-30	EUR	1 000 000	1 003 832,79	0,34
JC DECAUX SE 5.0% 11-01-29	EUR	2 400 000	2 488 047,29	0,83
LOXAM SAS 4.5% 15-04-27	EUR	700 000	636 233,50	0,22
MOBI FI 4.25 07-28	EUR	1 000 000	874 148,33	0,30
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 551 190,45	0,52
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	1 380 000	1 384 272,99	0,46
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	2 521 000	2 554 244,48	0,86
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 520 475,82	0,51
RENA CR 2.625 02-30	EUR	1 900 000	1 823 031,65	0,61
RENAULT SA	EUR	2 800	886 491,78	0,29
SANOFI	EUR	300	187 847,38	0,06
SG 0.875% 24-09-29 EMTN	EUR	700 000	559 170,61	0,19
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	1 100 000	1 072 326,84	0,36
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	800 000	790 769,75	0,27
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	2 200 000	1 813 958,67	0,61
TOTAL FRANCE			66 835 157,45	22,44
IRLANDE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	1 270 000	1 263 533,62	0,42
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	2 073 000	2 210 108,93	0,74
BK IREL 4.875 07-28	EUR	5 000 000	5 088 287,70	1,71
BK IRELAND 1.375% 11-08-31	EUR	600 000	534 753,67	0,18
BK IRELAND GROUP 1.0% 25-11-25	EUR	600 000	581 707,77	0,20
FCA BANK E3R+1.6% 24-03-24	EUR	1 500 000	1 508 294,17	0,50
TOTAL IRLANDE			11 186 685,86	3,75
ITALIE				
CREDITO EMILIANO 1.125% 19-01-28	EUR	2 582 000	2 331 420,08	0,78
ENI 0.625% 23-01-30 EMTN	EUR	700 000	568 013,03	0,19
INTE 1.75% 04-07-29 EMTN	EUR	700 000	595 921,27	0,20
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	1 918 000	1 932 380,55	0,65
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	2 200 000	2 244 452,21	0,75
ITAL BU 0.6 08-31	EUR	1 000 000	747 692,17	0,25
ITAL BU 4.5 10-53	EUR	12 000 000	10 780 270,82	3,62
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 02-11-28	EUR	2 250 000	1 932 521,76	0,65
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	270 000	264 273,58	0,09
UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN	EUR	2 655 000	2 370 406,19	0,80
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	2 222 000	2 293 726,77	0,77
TOTAL ITALIE			26 061 078,43	8,75
LUXEMBOURG				
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 5.25% PERP	EUR	8 800 000	7 591 151,33	2,55
PROLOGIS INTL FUND II 4.625% 21-02-35	EUR	1 380 000	1 343 421,12	0,45
SES 0.875% 04-11-27 EMTN	EUR	700 000	618 634,01	0,21
TOTAL LUXEMBOURG			9 553 206,46	3,21
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	300 000	305 114,34	0,10
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	400 000	366 418,85	0,13
COOP RA 3.25 PERP	EUR	1 600 000	1 348 751,34	0,45
COOP RA 4.233 04-29	EUR	2 200 000	2 213 520,26	0,74
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	900 000	948 915,37	0,32
KONI PH 0.5 05-26	EUR	700 000	639 628,92	0,22
LEAS CO 3.5 04-25	EUR	700 000	704 099,36	0,23
NIBC BANK NV 0.875% 08-07-25	EUR	700 000	658 265,94	0,22
NIBC BANK NV 0.875% 24-06-27	EUR	1 900 000	1 652 258,27	0,55
STELLANTIS NV 2.75% 15-05-26	EUR	4 400 000	4 315 384,75	1,45
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	3 480 000	3 520 370,47	1,19
TENN HO 0.875 06-35	EUR	2 000 000	1 710 541,75	0,57
VOLK IN 0.875 09-28	EUR	700 000	586 920,58	0,20
VOLK IN 4.125 11-25	EUR	200 000	206 497,08	0,07
TOTAL PAYS-BAS			19 176 687,28	6,44
REPUBLIQUE TCHEQUE				
RAIFFEISENBANK AS 7.125% 19-01-26	EUR	1 100 000	1 162 582,09	0,40
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			1 162 582,09	0,40
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	600 000	606 658,33	0,21
BRITISH TEL 1.5% 23-06-27 EMTN	EUR	600 000	550 689,20	0,18
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	1 100 000	989 767,17	0,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LLOY BA 3.5 04-26	EUR	500 000	501 223,13	0,17
NATI BU 1.5 03-26	EUR	700 000	675 395,40	0,23
NATWEST MKTS E3R+0.94% 27-08-25	EUR	1 000 000	1 013 971,67	0,34
VODAFONE GROUP 1.625% 24-11-30	EUR	700 000	601 555,45	0,20
TOTAL ROYAUME-UNI			4 939 260,35	1,66
SUEDE				
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	1 100 000	1 145 016,37	0,38
VATTENFALL AB E3R+0.5% 18-04-24	EUR	817 000	825 580,77	0,28
VOLV TR 2.0 08-27	EUR	589 000	549 135,90	0,19
TOTAL SUEDE			2 519 733,04	0,85
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			221 285 203,23	74,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			221 285 203,23	74,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	32,668	490 234,30	0,16
SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I	EUR	50	486 643,00	0,16
SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 PART I	EUR	250	2 500 000,00	0,84
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	EUR	1 978,18	8 947 268,58	3,01
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I	EUR	250	2 574 955,00	0,87
SCHELCHER MULTI ASSET Part I	EUR	118	2 676 037,04	0,89
SCHELCHER SHORT TERM ESG C	EUR	51 434,805	13 738 236,42	4,62
TOTAL FRANCE			31 413 374,34	10,55
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			31 413 374,34	10,55
TOTAL Organismes de placement collectif			31 413 374,34	10,55
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOE VIX FUT 1023	USD	240	72 668,71	0,02
EURO BUND 1223	EUR	-102	283 600,00	0,10
TU CBOT UST 2 1223	USD	1 026	-746 981,59	-0,25
US 10YR NOTE 1223	USD	-105	38 370,72	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-352 342,16	-0,12
TOTAL Engagements à terme fermes			-352 342,16	-0,12
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
CBOE SPX VOLATILITY 10/2023 CALL 18	USD	2 000	249 350,65	0,08
CBOE SPX VOLATILITY 10/2023 CALL 22	USD	-2 000	-113 341,20	-0,04
EUREX EURO BUND 11/2023 PUT 128	EUR	-750	-427 500,00	-0,14
EUREX EURO BUND 11/2023 PUT 129	EUR	500	370 000,00	0,13
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			78 509,45	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			78 509,45	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			-273 832,71	-0,09
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	673 303,93	635 942,32	0,21
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-226 100	-226 100,00	-0,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Appel de marge			409 842,32	0,14
Créances			48 374 779,92	16,24
Dettes			-46 391 842,11	-15,58
Comptes financiers			42 961 062,05	14,43
Actif net			297 778 587,04	100,00

Parts OBLIG OPTIMAL INCOME M	EUR	336 641,3416	884,55
------------------------------	-----	--------------	--------

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des

Dénomination du produit : OBLIG OPTIMAL INCOME M

Identifiant d'entité juridique : 9695005DA3JMY9T6A697

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 21.5 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels...).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La performance des indicateurs de durabilité est la suivante :

Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 69.8 tCO₂eq/M€. 0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Informations non disponibles pour l'exercice précédent

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux. Il a réalisé des investissements durables pour 21.5 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1,5°C" par l'initiative Science Based Targets.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le fonds, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte par la politique d'investissement mise en œuvre pour la sélection des titres détenus à l'actif du fonds. Cette méthodologie permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les facteurs de durabilité, à savoir :

- Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux droits de l'Homme (PAI n°10).
- Exclusion des sociétés qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires dans les énergies fossiles non conventionnelles et/ou de l'industrie charbonnière entendue dans son sens large (PAI n°4). Les seuils d'exclusion sont présentés par les politiques d'exclusions sectorielles publiées par le Crédit Mutuel Arkéa.
- Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, la commercialisation et/ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes

dites controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armements bactériologiques ou chimiques, munitions à uranium appauvri ou au phosphore blanc).
- Prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3).

Les autres PAI sont pris en considération de façon indirecte par la méthodologie de notation extra financière propre à Arkéa Asset Management, à savoir :

- La part d'énergies non-renouvelable consommée et produite (PAI n°5)
- L'intensité des consommations énergétiques (PAI n°6)
- Impact des activités développées sur la biodiversité (PAI n°7)
- Impact des rejets dans l'eau (PAI n°8)
- Impact des gestions de déchets (PAI n°9)
- Mécanisme de conformité au Pacte mondial des Nations Unies et aux guidelines de l'OCDE
- Prise en considération des écarts de rémunérations hommes / femmes (PAI n°12)
- Prise en compte de la mixité au sein des organes de direction (PAI n°13)

Cette approche, dans son ensemble, traite de façon directe ou indirecte tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE est appliquée. Afin d'identifier ces entreprises, la société de gestion s'appuie sur un outil fourni par Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui contreviennent de façon grave et/ou récurrente au respect des droits humains fondamentaux, des normes internationales du travail, qui sont impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.

De plus, sont interdits tous les investissements dans des entreprises impliquées dans la conception, fabrication, stockage ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions et armes bactériologiques et chimiques).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best-in-Class" d'Arkéa Asset Management repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.

Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué n°2022/1288 du 6 avril 2022 sont pris en considération.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

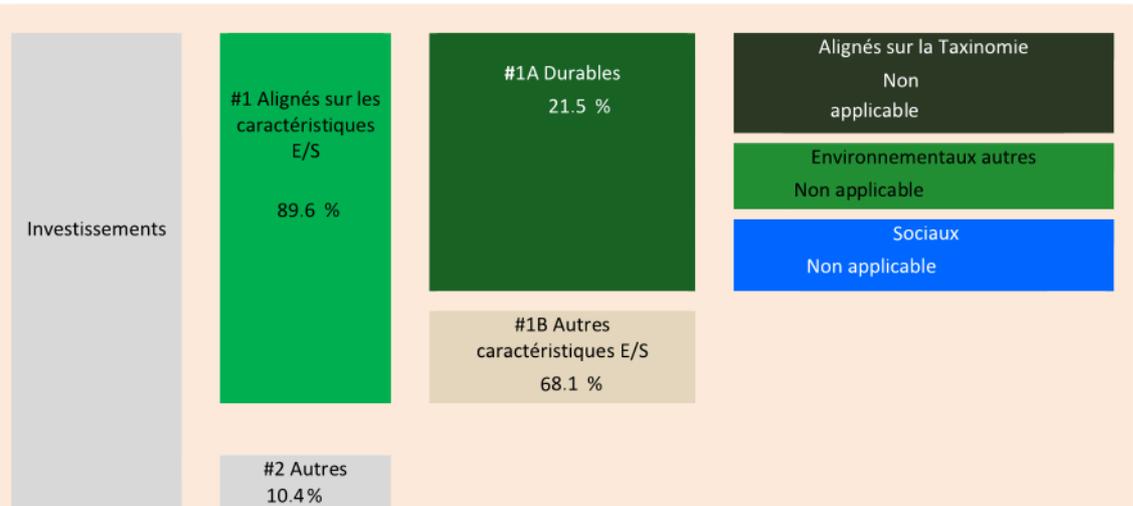
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
TII 0 1/8 04/15/27	Souverain	5.0%	États-Unis
T 4 5/8 06/30/25	Souverain	3.5%	États-Unis
SCHELCHER EURO HIGH YIELD PARTS I	Fonds d'investissement	3.1%	France
DBRI 0 1/2 04/15/30	Souverain	3.1%	Allemagne
SCHELCHER SHORT TERM ESG PARTS C	Fonds d'investissement	2.7%	France
TII 0 1/8 10/15/25	Souverain	1.8%	États-Unis
BANQUE 5 1/4 PERP	Banques	1.8%	Luxembourg
TII 0 5/8 07/15/32	Souverain	1.7%	États-Unis
SANTAN 5 3/4 08/23/33	Banques diversifiées	1.6%	Espagne
BKIR 4 7/8 07/16/28	Banques	1.6%	Irlande
TP RENAUL FLOAT PERP	Produit de consommation discrétionnaire	1.5%	France
STLA 2 3/4 05/15/26	Automobiles	1.4%	États-Unis
HNDA 3.65 04/23/31	Automobiles	1.3%	États-Unis
CV BNP FORTIS E3M PERP	Assurance	1.2%	Belgique
BNP 2 1/2 03/31/32	Banques diversifiées	1.1%	France



L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Biens durables pour le foyer, Banques, Produits chimiques, Matériaux de construction, Services de télécommunications diversifiés, Produits de construction, Médias, Sociétés de négoce et distributeurs, Hôtels, restaurants et loisirs, Transport aérien et logistique, Produits alimentaires, Textiles, habillement et articles de luxe, Marchés de capitaux, Caisses d'épargne et financement hypothécaire, Composants automobiles, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Équipements et fournitures médicaux, Compagnies aériennes, Services publics multiples, Assurance, Services financiers aux consommateurs, Automobiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU¹?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans le nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

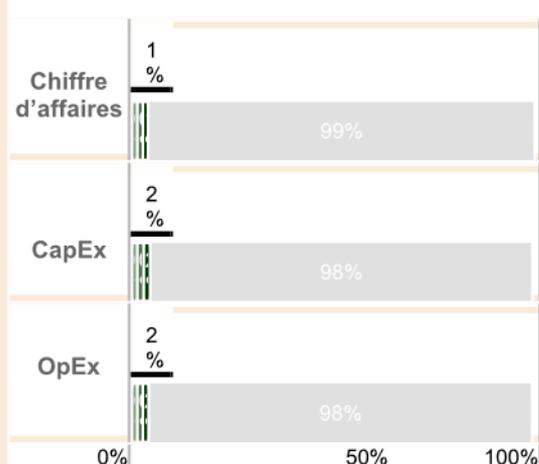
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ; des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

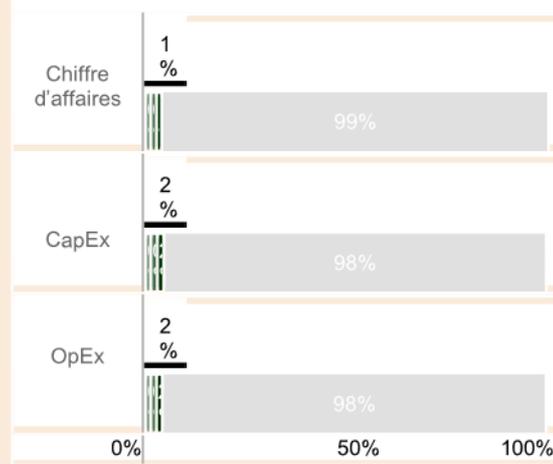
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie: gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie: nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie: gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie: nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente % des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non pertinent pour ce produit



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non pertinent pour ce produit.